

**DÉLIBÉRATION N°DL20250061 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)  
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE  
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)  
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)  
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)  
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY  
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE ET PROGRAMME "VILLE VIE VACANCES" - SOUTIEN DES PROJETS**

**Mme Abia CIPRIANI** expose ce qui suit :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reste le fondement du nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », qui a été adopté lors du conseil municipal du 13 mai 2024.

Le contrat de ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, la commune de Saint-Chamond, en étroite relation avec Saint-Etienne Métropole, s'est attachée à définir la géographie prioritaire suivante :

- Centre-Ville (considéré par l'État comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV),
- Saint-Julien/Crêt de l'Oeillet (considéré par l'État comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV),
- Izieux-le Creux (considéré par l'État comme un territoire vulnérable/TV),
- Fonsala (considéré par l'État comme un territoire vulnérable/TV).

Le contrat de ville 2024-2030 s'articule autour de 4 grands défis pour les quartiers :

- Coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants (AGIR),
- Garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités en investissant fortement l'éducation, la culture et le sport (EMANCIPER),
- Développer les compétences, l'emploi, la création d'activités et l'attractivité des quartiers (REVELER),
- Garantir la sécurité, la santé et améliorer la qualité du cadre de vie (RESPIRER).

Deux grands enjeux transversaux devront s'inscrire de manière intégrée dans l'ensemble des politiques et des actions mises en œuvre :

- Les valeurs de la République dont le principe de la Laïcité,
- La lutte contre les discriminations et pour l'Égalité Femme – Homme.

## **SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE**

La commune de Saint-Chamond soutient chaque année des actions de proximité et des initiatives dans les quartiers prioritaires, favorisant ainsi le développement local au service des habitants en situation de précarité. Pour 2025, un appel à projet a été lancé le 19 novembre 2024. Suite à cet appel à projets, 31 dossiers ont été recensés.

Au titre de la programmation du Contrat de Ville, il est proposé de soutenir financièrement **24** projets, pour un montant total de **46 300 €**. La répartition proposée au titre de l'année 2025 est la suivante :

- **Centre social et culturel Lavieu Centre-Ville : 9 000 €**
  - « Les libérations » : 3 000 €
  - « Education à la sentimentalité » : 3 000 €
  - « Bien dans son corps bien dans sa tête » : 3 000 €
- **Centre social culturel de Saint Julien : 11 000 €**

- « Ateliers sociolinguistiques » : 1 500 €
- « Action solidarité » : 500 €
- « Action sécurité et cadre de vie » : 3 000 €
- « Action santé » : 3 000 €
- « Action parentalité » : 1 000 €
- « Action lutte contre l'illectronisme » : 2 000 €
  
- **Centre social culturel de Saint Julien pour le collectif d'habitants : 2 000 €**
  - « Fête des enfants » : 2 000 €
  
- **Centre social Izieux le Creux : 4 500 €**
  - « Mémoire de quartier, histoire d'une ville racontée » : 1 000 €
  - « Apprentissage du français et citoyenneté en mouvement » : 1 500 €
  - « Quartier et ville e fête » : 2 000 €
  
- **Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA-Sauvegarde 42) : 2 300 €**
  - « Goûte ça pour voir » : 500 €
  - « Projet Chypre » : 800 €
  - « Projet patrimoine Saint-Chamond – Izieux Le Creux » : 1 000 €
  
- **Atout Monde : 10 000 €**
  - « C'était mieux avant » : 7 000 €
  - « Chap'it'eau » : 3 000 €
  
- **Habitat et Humanisme Loire : 2 000 €**
  - « Tiers lieu solidaire : la Boussole » : 2 000 €
  
- **Maison des jeunes et de la culture Saint Chamond : 2 500 €**
  - « Nains et jardins » : 500 €
  - « Jardin agri-culturel » : 1 000 €
  - « MJ Mixité » : 1 000 €
  
- **Boutique de Réparation Insertion Collectif (BRIC) : 3 000 €**
  - « Créer du lien et de la cohésion sociale autour du développement durable par sa boutique sans argent » : 2 000 €
  - « Créer du lien et mutualiser les compétences autour du réemploi et la transition écologique » : 1 000 €

Les subventions seront versées de la manière suivante : paiement unique, aucun échelonnement n'est prévu.

## **PROGRAMME « VILLE VIE VACANCES »**

Il s'agit d'un programme, du dispositif de la Politique de la Ville, permettant de promouvoir, au cours des différentes vacances scolaires et week-ends, un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes, en priorité de 11 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Il contribue à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des jeunes, mais également à la prévention de la délinquance. Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de « droit commun » des accueils collectifs de mineurs (A.C.M.) pendant les vacances scolaires.

Divers opérateurs associatifs de Saint-Chamond se sont inscrits dans cette démarche en proposant une programmation d'actions.

Si l'État ne soutient désormais que les actions organisées à l'attention des publics des QPV (Quartiers Politique de la Ville, à savoir : Saint-Julien Crêt de l'Oeillet et centre-ville), la ville continue pour sa part de financer les actions des partenaires établis tant dans les QPV que les TV (territoires vulnérables, à savoir : Fonsala et Izieux-Le-creux).

Après examens des dossiers, la commune propose d'apporter, aux associations concernées, une aide financière de **23 000 €** pour l'année 2025, qui sera versée selon la répartition suivant :

- Centre social et culturel de Lavieu : 5 000 €
- Centre social et culturel de Saint-Julien : 8 000 €
- Centre social et culturel d'Izieux le Creux : 8 000 €
- ADSEA – Sauvegarde 42 : 2 000 €

Les subventions du programme « Ville Vie Vacances » ne seront définitivement acquises que sur présentation des bilans, la collectivité pouvant demander la restitution de tout ou partie des subventions si les actions n'ont pas été réalisées ou si elles n'ont été que partiellement réalisées.

Les subventions seront versées de la manière suivante : les deux tiers de la subvention après délibération du conseil municipal, le dernier tiers sous réserve de la réalisation de l'action et de la production du bilan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la répartition des subventions « Politique de la Ville » aux associations nommément désignées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** le versement des sommes correspondant à ces subventions « Politique de la ville » aux associations bénéficiaires,

- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « Politique de la ville » sur les crédits figurant au budget principal de la ville, chapitre 65,
- **d'approuver** la répartition des subventions « Ville Vie Vacances » aux associations nommément désignées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** le versement de ces sommes aux associations bénéficiaires des sommes correspondant aux subventions « Ville Vie Vacances » selon les règles énoncées ci-dessus,
- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « Ville Vie Vacances » sur les crédits figurant au budget principal de la ville, chapitre 65.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*